

4 mesures pour booster les transports doux en 2019

Une aide gouvernementale pour l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 30%, plafonnée à 400 euros pour les résidents monégasques: c'est la principale mesure applicable depuis le 1^{er} janvier

Dans le cadre des actions liées à la mobilité, le gouvernement princier mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants. Depuis 1994, année de leur création, le barème des subventions a évolué afin de le recentrer sur les véhicules les plus vertueux et de prendre en compte les évolutions de la technologie.

Un nouveau dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Toutefois, pour les personnes qui se sont engagées dans le cadre d'un achat ou d'une location d'un véhicule répondant aux critères d'obtention de l'aide entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018, et pour lesquelles le montant de l'aide s'avérerait moins favorable lors de l'application du nouveau dispositif, ces dernières pourront bénéficier des dispositions plus favorables de la réglementation antérieure.

Voici les quatre principaux axes de ce dispositif d'aides, cuvée 2019.

1 Vélos électriques

Le gouvernement a sou-



Le gouvernement fait évoluer son dispositif de subventions pour encourager les résidents de la Principauté à s'acheter un vélo ou une voiture électrique. (Photo Jean-François Ottonello)

haité faire évoluer le dispositif avec la mise en place d'une subvention concernant les vélos à assistance électrique d'une puissance inférieure ou égale à 250 W, non immatriculés, et dont les propriétaires résident en Principauté. Ils pourront,

dès lors, bénéficier d'une aide à l'achat de 30% du prix du véhicule TTC, plafonnée à 400 euros.

2 Voitures écologiques

Afin d'encourager l'achat de véhicules écologiques, le plafond de l'aide à l'achat passe de 9000 à 10000 euros pour les quatre roues électriques, et de 8000 à 10000 euros pour les véhicules hybrides rechargeables émettant moins de 21 g/km de CO₂.

3 Taxis et sociétés de grande remise

Le gouvernement souhaite par ailleurs inciter les chauffeurs de taxis et les sociétés de grande remise à

se doter, dans le cadre de leur activité, de véhicules plus vertueux.

Ces derniers peuvent désormais bénéficier d'une aide forfaitaire complémentaire de 3000 euros, qui vient s'ajouter à l'aide octroyée dans le cadre du dispositif.

4 Et aussi...

Quelques ajustements ont également été prévus pour recentrer le dispositif sur les véhicules les plus vertueux. À savoir:

- ✓ L'exclusion, désormais, des véhicules semi-hybrides (mild hybrids) munis d'un moteur électrique inférieur ou égal à 9 KW/h;
- ✓ Une diminution de l'aide à l'achat de 3500 à 3000 euros pour les véhicules émettant entre 61 et 110 g/km de CO₂;
- ✓ Une suppression de l'aide allouée aux véhicules hybrides susceptibles d'émettre de 21 à 60 g/km de CO₂. Seuls les hybrides rechargeables ont aujourd'hui la capacité de rouler avec ces taux d'émission.

A.C.

Savoir +

Plus d'infos: environnement@gouv.mc

Thierry Manni: « Dans quelques années, l'électrique sera la norme »

Thierry Manni, fondateur de « Stajvelo », est convaincu que le transport électrique va devenir « la norme ». Raison pour laquelle le chef d'entreprise a créé, à Monaco, cette petite société qui monte, qui monte, et séduit jusqu'au Mondial de l'Automobile à Paris, où il a officialisé, il y a trois mois, un partenariat Shelby. D'ici l'année prochaine, Thierry Manni veut fabriquer, depuis la Principauté, quelque 2000 vélos. Alors pour lui, l'électrique est une évidence!



Thierry Manni, fondateur de « Stajvelo ». (Photo archive J.-F.O.)

Que pensez-vous du coup de pouce accordé par l'État aux futurs acquéreurs d'un vélo électrique?

C'est une excellente nouvelle! En outre, cette aide se situe à un niveau supérieur à la moyenne des autres États: 30 % du prix du véhicule TTC, plafonnée à 400

euros, alors qu'en France, le plafond est de 20 % de l'achat ou 200 euros. Elle concrétise encore un peu plus l'engagement de la

Principauté envers le développement durable.

Ressentez-vous un intérêt des clients quant à cette aide de l'État?

Le secteur du Vélo à Assistance Électrique (VAE) est encore mal connu; mais en plein essor. Se déplacer à VAE tente de plus en plus, car ce moyen de locomotion est parfaitement respectueux de l'environnement, facilite le quotidien (trafic, flexibilité, etc.) et permet de rester en bonne santé. Toutefois, les VAE sont souvent onéreux compte tenu du moteur et des spécificités techniques. Ce coup de pouce financier est donc le bienvenu. Il va certainement finir de convaincre les plus hésitants...

Comment évolue, globalement, à Monaco, la perception du

vélo électrique? Va-t-on vers un changement réel des mentalités?

La peur du changement est un vrai cap à franchir. Essayer un VAE c'est souvent l'adopter et de plus en plus de citoyens y pensent. Certes, ce dispositif est une excellente nouvelle, mais, le chemin à parcourir est encore long. Les infrastructures ne sont pas encore adaptées aux VAE (parking, bornes de chargement, voies dédiées). Nous avons donc besoin de définir des règles précises car je reste convaincu que, dans quelques années, l'électrique sera la norme. D'où la création de « Stajvelo »!

Pensez-vous que cette aide aurait pu s'étendre, par exemple, à l'ensemble des salariés et/ou des scolaires résidant dans les communes

limitrophes?

C'est un autre sujet mais étendre le dispositif à un salarié qui vient travailler le matin des communes limitrophes serait une excellente idée! Il existe déjà, en France, des solutions comme l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo). L'IKV, c'est la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet de leur domicile à leur lieu de travail en vélo. Elle prend la forme d'indemnités dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le salarié. Favoriser et étendre les dispositifs d'aide permettraient de désengorger les voies de circulation tout en favorisant le bilan carbone de la Principauté et le bien-être des travailleurs. Voilà de bonnes résolutions pour 2019, non?

PROPOS RECUEILLIS PAR J.D.